

## Trois ans après : Que peut-on dire de votre Comité d'Établissement ?

Depuis les dernières élections professionnelles de 2015, FO assure la gestion de votre Comité d'Établissement.

Mais après 5 années difficiles passées sous le signe des démissions et autres abandons, il nous a fallu rétablir une situation financière dégradée.

Après un état des lieux exhaustif, la priorité des membres FO du bureau a donc été de reconstituer les réserves des comptes afin de restaurer l'équilibre financier du CE, seule garantie permettant de pérenniser ou d'améliorer les prestations existantes et de vous en proposer de nouvelles.

Un déficit de 240 000 € (héritage des gestionnaires précédents) va enfin être soldé cette année. Depuis 2016, les comptes du CE sont certifiés chaque année par un Commissaire aux Comptes attestant de la gestion saine et responsable du budget du CE.

**Aujourd'hui, nous pouvons dire que tous ces dysfonctionnements sont révolus !**

Tout ce travail a permis notamment de prendre en compte :

- ☞ Les situations de concubinage et d'union libre dans l'établissement des Moyennes Economiques Familiales,
- ☞ Les études à l'étranger,
- ☞ La participation sur tous les organismes de tourisme pour les remboursements après-séjour,
- ☞ L'intégration de nouveaux organismes en avant-séjour, permettant au Comité d'Établissement d'avancer vos réservations,
- ☞ La possibilité d'une participation à la location de camping-cars chez des loueurs privés.

Nous avons pu aussi améliorer :

- ☞ Les prix plafonds de remboursement des vacances,
- ☞ La qualité des séjours enfants (aux USA, à but humanitaire, etc),

et augmenter :

- ☞ De 3 à 4 jours le nombre de location de nuitées,
- ☞ De 4 à 5 jours les réservations de véhicules de location.

**Conformément à nos engagements, l'excédent budgétaire, que nous avons réussi malgré tout à réaliser pendant la durée de ce mandat, a été reversé aux salariés sous forme de bons d'achats exceptionnels à Noël et aux vacances d'été.**

De la même façon, nous avons dû remettre en place certains contrôles réglementaires obligatoires (incendie, risques électriques, sanitaires, etc) pour les immeubles du CE (VINDITS, NOUAINVILLE, VAUVILLE, ...) afin que vous puissiez utiliser les installations en toute sécurité.

Nous tenons à rappeler que tout ce travail s'est fait avec les salariées du Comité d'Établissement.

La mise en place de la nouvelle instance unique, le Comité Social et Economique aux prochaines élections (du 15 au 19 Octobre 2018), va probablement engendrer des difficultés liées à la transition avec le CE actuel.

**En tout état de cause,  
nous resterons mobilisés pour satisfaire au mieux vos attentes en matière d'œuvres sociales.**



Voir le PDF

**Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à nous contacter !  
Pour renforcer notre action, n'hésitez pas à nous rejoindre !  
Local FO Bâtiment Social 26861 –  
Site Internet FO : [www.fo-areva-lahague.org](http://www.fo-areva-lahague.org)**



Voir le PDF